



Compte tenu de la pandémie du COVID et de l'urgence sanitaire :

Le traditionnel spectacle de Noël pour les petits de 0 à 5 ans prévu initialement le 19 décembre est annulé. Les élus ont décidé de compenser cet instant festif par une distribution de livres qui seront offerts à tous les enfants.

La sortie au cinéma des enfants de 6 à 12 ans prévu le samedi 5 décembre est annulée. Nos services se rapprochent du Cinéma le Cinq afin de trouver une solution intermédiaire.

Le goûter annuel des plus de 70 ans est annulé. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal organiseront la remise des colis le samedi 19 décembre 2020 de 14h00 à 16h00. Uniquement pour les habitants ayant répondu favorablement au questionnaire.

Chères Carnetinoises, Chers Carnetinois

Comme vous allez le découvrir dans cette publication, je suis contraint à nouveau d'annuler toutes nos manifestations y compris celles à destination des plus jeunes et de nos aînés.

La cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint comme celle du 8 mai dernier.

Je regrette que des manifestations festives telles que notre « soirée Beaujolais » ne puissent se tenir. Un moment de convivialité où nous aimons tous nous retrouver ! L'urgence sanitaire prime et il nous appartient à tous de respecter les consignes liées à la lutte contre cette pandémie.

Afin de conclure par une note optimiste, je vous invite à découvrir ou redécouvrir les espaces naturels de notre village et profiter des belles couleurs de l'automne. Une nature à disposition à moins d'un kilomètre de notre domicile !

Prenez soin de vous.

Pascal LEROY

SECHERESSE 2020



Si vous avez constaté des dégâts (fissures, lézardes, etc.) qui pourraient être liés à la sécheresse de l'été 2020, adressez un courrier ou un courriel à la mairie en mentionnant :

- vos coordonnées (nom et adresse),
- les dégâts constatés,
- la date de constatation des dégâts,
- des photos des dégâts.

Après la collecte de ces données, la mairie déposera une demande de reconnaissance de l'état pour catastrophe naturelle auprès de la Préfecture courant avril 2021.

Dans le cas où l'état de catastrophe naturelle est reconnue, vous aurez 10 jours, à compter de la date de parution au Journal Officiel, pour établir une déclaration à votre assurance.

Nous vous conseillons, néanmoins, de vous rapprocher dès à présent de votre compagnie d'assurance pour lui faire part de votre démarche.

Alerte incivilités !

Les rues et les sentiers du village se voient en ce moment jonchés de débris divers : mouchoirs, bouteilles en plastiques, masques anti-virus usagés, jetés par des promeneurs indélicats. Ces produits ne sont pas bio dégradables !

Faisons ensemble un effort pour garder notre cadre de vie agréable !

MAIRIE

Pendant cette période de confinement, la mairie est ouverte aux horaires habituels, le personnel communal est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Les permanences des élus les mardis et jeudis de 18h00 à 20h00 est uniquement sur rendez-vous.

Consulter le site internet de la mairie :

www.carnetin.fr

ARRETE PREFECTORAL



Vigilance, les autorités constatent une recrudescence des vols par ruse

Le vol par ruse consiste à **se faire passer pour un professionnel** (agent EDF, plombier, policier etc.) afin de s'introduire plus facilement chez vous et dérober vos objets de valeur et liquidités. Certains scénarios imaginés par ces escrocs troubleraient les plus avertis.

Pour éviter de se retrouver victime de ces escrocs, il est recommandé de ne jamais laisser rentrer des agents chez soi sans leur demander une carte professionnelle, voire en cas de doute de procéder à une vérification auprès de l'organisme ou du service d'origine pour vérifier qu'une intervention chez vous était bien prévue.

APPEL 17
Vols par ruse,
ayez les bons réflexes !


